

Etaient présents : BOVEROD Gilles, MALCAYRAN Jean-Claude, FAURÉ Denise, TAILLEFER Olivier, DEAN Jacqueline, RABOIS Jean-Charles, LEROYER Etienne, SIMON Gisèle, BOUGEARD Claudine, DEFLISQUE Michèle ;

Absents excusés : néant

Absents non excusé(e)s : LABRO Christelle ;

Pouvoir : néant

Secrétaire de séance : Etienne LEROYER .

Date de la convocation : 12 mai 2015,

Ouverture de séance à : 21h10 ;

Séance close à : 0h55 ;

1. Validation du Procès Verbal de la séance du 14 avril 2015 ;

Le pv de la séance du 14 avril 2015 est validé sans modification après un tour de table ;

VOTANTS : 10 Pour : 10 Contre : 00 Abstention : 00

2. Délibéré sur la demande de retrait de la commune de Castelculier de la Communauté de Communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres ;

Délib 01/21-05-2015

Demande de retrait de castelculier de la CCPAPS ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-19 CGCT et article L5211-5 CGCT,

Vu le jugement du Tribunal administratif de bordeaux n°1303989 en date du 18 mars 2015,

Vu la délibération n°D-011-2015 du 3 avril 2015 du conseil communautaire portant approbation du retrait de la commune de castelculier de la Communauté de Communes Porte d'Aquitaine en pays de Serres (CCVPAPS),

Vu la délibération n°2015/23 du Conseil Municipal de Castelculier portant demande d'adhésion à l'Agglomération d'Agen (AA),

Madame le maire expose au conseil municipal que le jugement du Tribunal Administratif de Bordeaux rendu le 18 mars 2015 prononce l'annulation partielle de l'arrêté préfectoral du 2 octobre 2013 qui rattache Castelculier et Saint-Pierre de Clairac à la Communauté de Communes Porte d'Aquitaine en Pays de Serres (CCPAPS). Cette annulation ne concerne donc que la commune de Saint-Pierre de Clairac seule a avoir formulé un recours contentieux.

Castelculier étant toujours rattaché juridiquement à la CCPAPS, mais se trouvant en situation de discontinuité territoriale, sollicite son retrait de la communauté sur le fondement de la procédure de retrait de droit commun prévue à l'article L5211-19 du CGCT.

Le retrait de Castelculier de la PAPS est subordonné à l'accord des conseils municipaux exprimé dans les conditions de majorité requises pour la création d'une communauté de communes.

Compte Rendu Séance du Conseil Municipal du :**jeudi 21 mai 2015 ;**

Précise que cette organisation est accordée par l'Inspection d'Académie à titre dérogatoire et qu'il convient de délibérer tous les ans pour la reconduire ;

Informe que cette expérimentation a fait l'objet d'un bilan en relation avec toutes les parties intéressées (enseignants, intervenants, parents d'élèves, élus et représentant de l'académie) et que ce bilan est tout à fait positif ;

Madame le maire demande donc aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la reconduction de l'organisation des TAPS le mardi après midi de 13h30 à 16h30 pour la prochaine rentrée scolaire ;

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

- **Valide** la reconduction de l'expérimentation consistant en l'organisation des TAPS le mardi après midi de 13h30 à 16h30 pour la rentrée scolaire 2015/2016 ;

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 00 Abstention : 00

5. Délibéré sur le devenir de l'Office National des Forêts ;

Madame le maire dresse une présentation de l'ONF et de la requête de soutien adressée aux collectivités par un de ses syndicats ; le conseil municipal ne souhaite pas s'engager dans cette démarche ;

Votants : 10 Pour : 00 Contre : 02 Abstention : 08

6. Tirage au sort des jurés d'assises pour constituer le jury de l'année 2016 ;

Deux personnes sont tirées au sort à partir de la liste électorale arrêtée au 1 mars 2015 ;

- 1 - Malcayran Jean-Claude ; né le 11 novembre 1958 à Agen, agriculteur, domicilié « Bélet-Haut » 47270 SAINT-MAURIN .
- 2 - Causin Philippe né le 28 décembre 1963 à Toulouse, chauffeur routier, domicilié 7, rue du Centre 47270 SAINT-MAURIN ;

7. Le point sur les travaux d'aménagement de l'ancien terrain de tennis en espace multisports ;

Délib 04/21-05-2015

Nouveau plan de financement des travaux pour l'espace multisports ;

Madame le maire précise que la Région n'interviendra pas sur ce type de travaux car il n'y a pas d'intérêt régional et l'équipement n'est pas a destination des jeunes lycéens ;

Le Département a supprimé le régime d'aide qui était favorable à notre projet (délibération 03/23-01-2015, aménagements et équipements touristiques en zone rurales : 15 000 euros ht de travaux plancher et pas de cumul avec les autres régimes d'aides) ; le nouveau régime du département (travaux d'entretien des équipements sportifs communaux) ne permet pas de cumul des aides sur une même année. Ce projet est axé sur de nouvelles activités

Compte Rendu Séance du Conseil Municipal du :**jeudi 21 mai 2015 ;**

sportives dans le cadre du PEDT pour développer le sport à l'école dès la prochaine rentrée scolaire ;

Un nouveau devis a été demandé à une autre entreprise qui a proposé une solution avec un sol en béton alvéolaire en lieu et place du gazon synthétique ; cette solution est plus chère mais plus durable dans le temps ;

Le conseil municipal souhaite dans un premier temps lancer la consultation sur la base de l'option béton alvéolaire et souhaite également concrétiser la demande d'enveloppe parlementaire auprès du député.

Le nouveau plan de financement du projet serait le suivant :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Sollicite l'obtention d'une aide** auprès du député **au titre de la réserve parlementaire**, la plus élevée possible et à minima à hauteur de 5.000 € ;
- **Fixe le plan de financement prévisionnel de ces travaux tel qu'il suit :**
 - **Montant des travaux HT :** **28.973, 35 euros ;**
 - **Montant des travaux TTC :** **34.768, 02 euros ;**
 - **Montant de la TVA :** **5.794, 67 euros ;**
 - **Réserve Parlementaire :** **5.000, 00 euros ;**
 - **Autofinancement communal :** **29.768.02 euros ;**
- **S'engage** à ouvrir les crédits nécessaires en dépenses et en recettes au budget primitif de la commune pour l'exercice 2015 ;

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 00 Abstention : 00

8 . Le point sur la trésorerie :

A ce jour la trésorerie présente un solde positif de 30 700 euros après paiement des salaires, cotisations de mai, et après paiement des subventions et participations 2015 ;

9. Questions et information diverses ;

- **Licence IV :** Mme le Maire confirme qu'elle a donné son accord au mandataire judiciaire pour l'achat de la licence IV à 2 000 euros ;

- **Chenil de Caubeyres, achat d'un lecteur à puces électronique :**

Délib 05/21-05-2015

Nouveau prix d'achat ;

- **Mme le maire** informe que le prix initial de 95 euros (délibération 04/23-01-2015) a été porté à 117 euros car il y a moins de communes intéressées que prévu ; aussi il convient de délibérer de nouveau sur le nouveau tarif ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Maintient** son souhait d'acheter un lecteur à puces électronique au nouveau tarif de 117 euros ;

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 00 Abstention : 00

- Vidéoprojecteur de l'école, ENT :**Délib 06/21-05-2015**

Mme le Maire rappelle que le vidéoprojecteur de l'école est en panne depuis l'an dernier ; le devis pour la réparation est de : 431, 40 euros TTC mais nous repartons avec un appareil qui a plus de 5 ans et dont la lampe coûte 250 TTC ;

Le devis pour un remplacement par du neuf est de 1459.20 euros TTC et la lampe ne coûte plus que 135 euros TTC lors du remplacement ;

Mme le maire précise que dans le cadre de la convention tripartite signée avec le CDG 47 et l'Académie, nous pouvons bénéficier pour ce type d'achat d'une aide du Conseil Général de 50% ;

Le conseil municipal souhaite engager un achat et non une réparation et après en avoir délibéré,

- **demande l'aide du Conseil Général** au titre du régime d'équipement informatique des écoles élémentaires à hauteur de 50% d'une dépense HT de 1 216, 00 euros, soit une aide de 608, 00 euros ;
- **Fixe le plan de financement prévisionnel tel qu'il suit :**
 - **Montant de l'achat HT :** 1 216, 00 euros ;
 - **Montant de l'achat TTC :** 1 459, 00 euros ;
 - **Montant de la TVA :** 243, 20 euros ;
 - **Conseil Général 50% du HT :** 608, 00 euros ;
 - **Autofinancement communal :** 851, 00 euros ;
- **S'engage** à ouvrir les crédits nécessaires en dépenses et en recettes au budget primitif de la commune pour l'exercice 2015 ;

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 00 Abstention : 00

- **Logement nord de l'école :** recours à la force publique pour l'expulsion à partir du 30 juin 2015 ;

Mme le maire rappelle qu'il faudra faire des travaux avant de pouvoir le relouer ; une solution serait de conventionner ce logement en sollicitant une aide de l'Etat « Palulos » d'un montant de 1 000 euros ; cette première aide nous ouvre également des droits pour une subvention du Conseil Départemental au taux de 15% du montant HT des travaux plafonné à 50 000 euros HT ; les autres régimes d'aides ne nous seront pas favorables car exigent des bénéfiques énergétiques de 30 à 40% (intervention sur les menuiseries, murs et toiture) ; le conseil municipal dans un premier temps autorise Mme le maire à faire établir des devis d'artisans dès que l'accès au logement sera possible, pour les menuiseries, l'électricité et peut-être la plomberie ;

- **Maison à colombages :** Mme le maire informe qu'elle souhaite prendre rendez vous avec un architecte qui connaît cette maison afin de pouvoir étudier un projet pour ce bâtiment (logements locatifs ?...)

L'ASSAD de Saint-Maurin va fusionner avec celle de Beauville prochainement ; à ce titre le bureau mis à disposition de ce service ne sera plus utilisé ; il pourrait être

récupéré pour installer l'Agence Postale et l'Agence Postale actuelle serait transformée en atelier municipal ; le couloir d'entrée commun actuel serait ouvert sur

-
- le parc et permettrait l'accès à la nouvelle Agence Postale et faciliterait la circulation vers cet espace ;
Mme le maire demande au conseil de se positionner sur cette idée : 6 sur 10 préfèrent garder l'Agence Postale sur la Place ;
 - **Loi Notre sur les intercommunalités** : les intercommunalités vont avoir de nouvelles compétences comme les PLUI, la police de l'eau ; cela démontre la volonté de supprimer le niveau communal ; l'intercommunalité n'est pas reconnue par la Constitution comme une collectivité territoriale mais la législation tend à lui donner du poids et de la légitimité ; l'Association des Maires Ruraux de France alerte les communes rurales à ce titre et appelle à la mise en « deuil » des panneaux d'entrée d'agglomération ; Mme le maire propose de mettre un ruban noir et du ruban bleu/blanc/rouge à chacun des panneaux d'entrée du village avec un support d'information qu'elle demande aux élus de bien vouloir relayer.
 - Panneaux de lieux dits ; ils vont être livrés et mis en place ;
 - **Le point** sur l'évolution du site internet est fait par Gilles Boverod ;
 - **Conseil communautaire le 15 avril** : St-Pierre de Clairac étant parti, n'a pas siégé lors du vote du budget 2015 ; une subvention de 82% du budget a été attribuée à une association de Puymirol, ainsi qu'un taux TEOM baissé générant moins de recettes pour l'intercommunalité ;
 - Ce jour réunion au SDEE47 Jean-Claude Malcayran fera un point à la prochaine séance ; demain réunion sur les TAPS à Port Ste Marie ; le 26 mai commission communication à la Paps ; 1^{er} juin conseil d'école à 18 h à Tayrac ;
 - **6 juin 2015**, show motos/autos et balade en moto autour des villages voisins organisé par l'association Bik'Cars Kustum et Decibel ; Mme le maire a demandé la présence des pompiers et de la gendarmerie au regard du nombre de participants supposés ; ces derniers ont répondu qu'ils n'interviendraient pas (pompiers) et qu'ils passeraient s'ils n'ont pas d'autres urgences (gendarmerie) ; l'association doit faire appel à une société privée de protection civile ;
 - Question d'Etienne Leroyer : peut-on envisager l'achat d'un défibrillateur automatique ? ce point sera étudié ;
 - 11 juin : restitution du diagnostic accessibilité par Léa Furet ;
 - **Jeudi 28 mai à 14h** : réunion PLU, Jackie est excusée ainsi que Denise, Claudine, Gisèle, Olivier et peut-être Gilles ;
 - Chemin de la « Rivière » après la Croix de Mouret ; ce chemin a été sorti de la compétence intercommunale car non goudronné et l'épareuse n'intervient plus, les ronces pousses et un arbre menace de tomber ; Jean-Caude Malcayran va aller voir sur place afin d'apporter une solution ;
 - **La prochaine réunion du conseil est arrêtée au jeudi 25 juin 2015 à 21h 00 ;**
 - **Commission finances le vendredi 10 juillet 2015 à 20h30 ;**

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 0h55 ; Fait à Saint Maurin le 26 Mai

2015 ; Michèle DEFLISQUE, Maire ;

Etienne LEROYER, Secrétaire ;